

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS
Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <http://www.codinf.fr>



RAPPEL
le 19 février
à partir de 16h30

 **Je m'inscris**

3 conférences destinées aux Organismes professionnels :

- **rester informé** sur les secteurs de ses adhérents
- **accompagner** ses adhérents dans leur recherche de financement
- **collecter et restituer** des données grâce à une plate-forme dédiée.

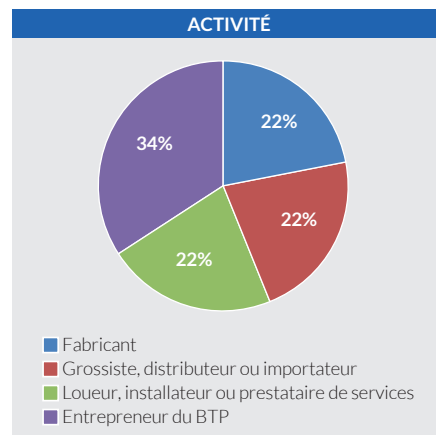
ENQUÊTE CODINF 2018 SUR L'ÉVOLUTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Gros plan sur la hausse des retards de paiement clients selon l'activité du fournisseur

Nous avons reçu 1105 réponses, qui se répartissent comme le montre le graphique :

L'indicateur que nous avons choisi est le taux de créances en retard par catégorie de client, public ou privé.

L'évolution par rapport à l'an dernier étant majoritairement stable, mais les perceptions à la hausse plus nombreuses que celles à la baisse, nous avons calculé un «coefficient de hausse ressentie», égal à la part des réponses «en hausse» divisée par celle des réponses «en baisse» à la question relative à l'évolution des retards de paiement.

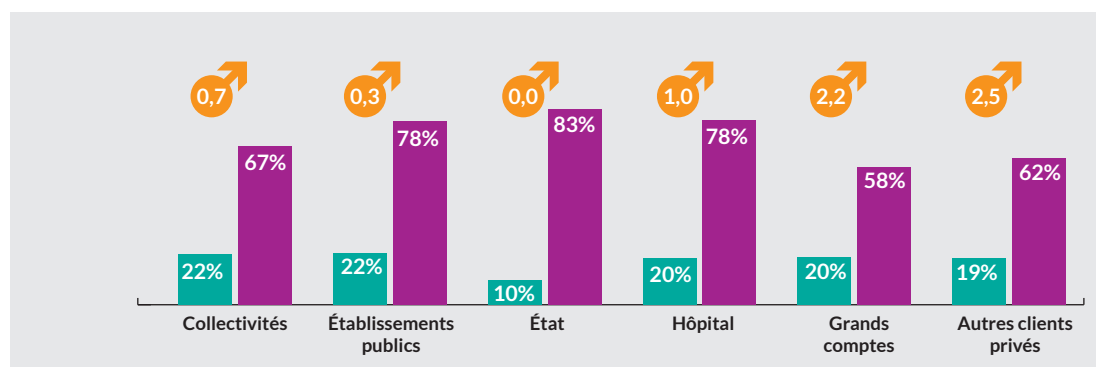


FABRICANTS (22% DES REPONDANTS)

 % de créances en retard 2018

 Stabilité du retard 2018/2017

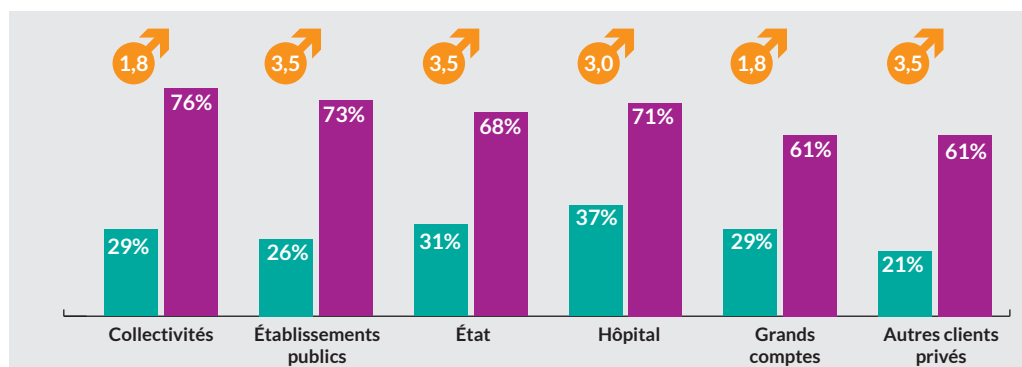
 Coefficient de hausse



Les fabricants subissent beaucoup moins de retard que l'ensemble des fournisseurs : presque moitié moins pour les clients publics et inférieur de 15% pour les clients privés. C'est la catégorie dont le coefficient de hausse ressentie par rapport à 2017 est le plus faible pour les clients publics.

COMMERCE DE GROS (22% DES REpondANTS)

- % de créances en retard 2018
- Stabilité du retard 2018/2017
- ↗ Coefficient de hausse

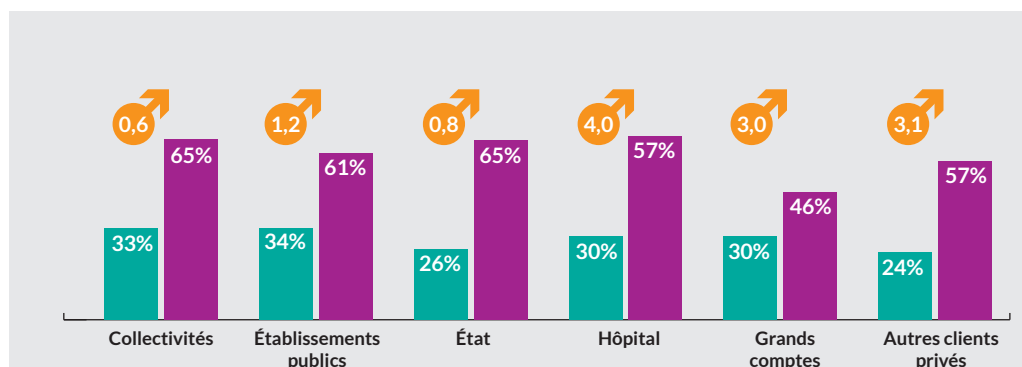


Les grossistes sont la catégorie qui souffre le plus du retard des hôpitaux.

Par rapport à 2017, c'est eux qui ont subi le plus fort coefficient de hausse ressentie de la part des établissements publics et de l'Etat. A l'inverse, c'est la catégorie qui a le mieux résisté à l'accroissement du retard des grands comptes.

ENTREPRISES DE SERVICES (22% DES REpondANTS)

- % de créances en retard 2018
- Stabilité du retard 2018/2017
- ↗ Coefficient de hausse

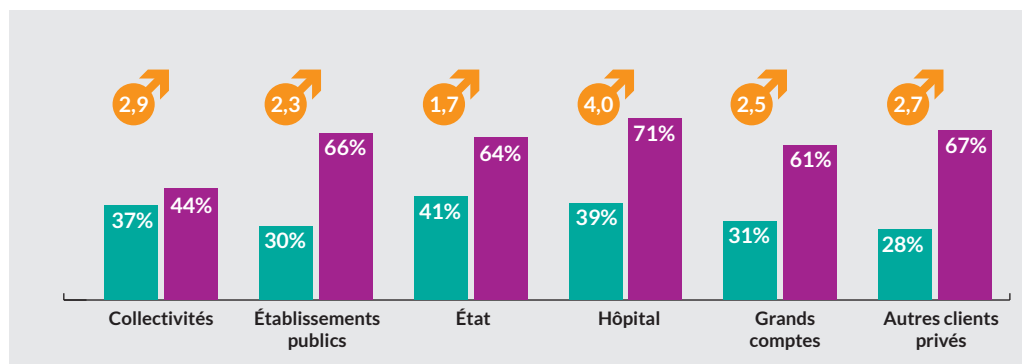


Les entreprises de services sont la catégorie qui a le plus souffert du retard des établissements publics.

Elles détiennent le record du coefficient de hausse ressentie par rapport à 2017 pour les hôpitaux et les grands comptes. Respectivement 27 et 40% d'entre elles déclarent avoir vu augmenter leurs retards sur ces clients.

ENTREPRISES DE BTP (34% DES REpondANTS)

- % de créances en retard 2018
- Stabilité du retard 2018/2017
- ↗ Coefficient de hausse



Les entreprises de BTP subissent plus de retard que l'ensemble des fournisseurs sur toutes les catégories de clients. Ce sont elles qui battent tous les records pour les collectivités, l'Etat, les hôpitaux et les clients privés, grands comptes ou non...

Elles partagent avec les entreprises de services le record du coefficient de hausse ressentie par rapport à 2017 pour les hôpitaux et elles détiennent celui des collectivités : 42% déclarent avoir vu augmenter leurs retards sur cette catégorie.

ACCÉLÉRATION DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES DE PLUS DE 100 SALARIÉS

L'étude Altares montre que les défaillances de sociétés de plus de 100 salariés ont bondi de 11,5% en 2018 et de plus de 24% sur le seul dernier trimestre. Lors de celui-ci, les défaillances sont reparties à la hausse (+4,2%) dans la plupart des secteurs. L'analyse qui suit a été corrigée des chiffres exceptionnellement gonflés par des procédures prononcées à la Réunion.

L'industrie manufacturière porte une lourde dégradation de +10,2% sur le 4^e trimestre, alors que la tendance annuelle est favorable (-9,2%). Les activités dans le rouge sont la **fabrication de charpentes**, le **prépresse**, le traitement des **métaux** et la **mécanique industrielle**.

L'industrie **agroalimentaire** reste difficilement orientée sur le dernier trimestre (+5,7%) comme sur l'année (+7,5%).

Dans le **bâtiment** les procédures baissent de 2,3% en 2018 mais augmentent de 2,2% au 4^e trimestre. La dégradation s'accélère en **gros œuvre** dans la construction de maisons individuelles (+8% pour l'année et +16% au T4), en second œuvre dans les travaux de **couverture** (+9% pour l'année et +27% au T4).

Le **commerce de détail** enregistre un recul des défaillances sur l'année (-5,5%) mais une hausse sur le dernier trimestre (+4%).

Les défaillances des **services aux entreprises** sont stables (+0,8%) en 2018 et en hausse sur le 4^e trimestre (+3,2%). Les difficultés se concentrent dans les **relations publiques**, le **conseil pour les affaires**, les activités d'**architecture**, l'**ingénierie** ou le **nettoyage** courant des bâtiments.

Selon Euler Hermes, les difficultés rencontrées par les grandes entreprises en 2018 ont déjà commencé à affecter les plus petites structures. Notre partenaire attend donc une hausse des défaillances en 2019 (+2%) et nous alerte : « **Gare à un potentiel effet domino** » !

Or, comme chacun sait, l'effet domino ne fait tomber que les fournisseurs qui ne maîtrisent pas leurs risques clients... A bon entendeur, salut !

RESCRIT EN MATIÈRE DE DÉLAIS DE PAIEMENT

La « loi pour un Etat au service d'une société de confiance » du 10 août 2018 prévoyait que, dans certains secteurs économiques, tout professionnel pourrait demander à l'administration de prendre formellement position sur la conformité des modalités de computation des délais de paiement contractuels qu'il envisage de mettre en place. Cette démarche a pour objet de prémunir le professionnel d'un changement d'appréciation de l'administration qui serait de nature à l'exposer à la sanction administrative prévue par la réglementation

Le décret 2018-1227 du 24-12-2018 précise que les secteurs économiques concernés sont **l'industrie automobile** et **la construction**. La demande de rescrit devra être présentée à la DIRECCTE de la région où le demandeur a établi son siège social ou son établissement.

L'entrée en vigueur reste soumise à la publication d'un arrêté.

JURISPRUDENCE INTÉRESSANT LE CRÉDIT-CLIENT

La Cour de cassation admet la **revendication du prix de revente du bien** dès lors que la procédure préliminaire de revendication du bien devant l'administrateur (ou, à défaut, devant le débiteur) ou le liquidateur, qui constitue un préalable obligatoire à la saisine du juge-commissaire, a été suivie (Cass. com. 5-12-2018).

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
186 000	CLARKE ENERGY FRANCE	43981807100037	17/01/2019
185 000	HCL TECHNOLOGIES FRANCE	53082863100032	31/01/2019
165 000	PUBLICIS CONSEIL	30476533200040	07/01/2019
160 000	PUBLICIS SAPIENT FRANCE	40357819800091	07/01/2019
150 000	DEVRED	34294896501714	21/01/2019
107 000	DRAKA FILECA	52642029400013	24/01/2019
75 000	PUBLICIS MEDIA FRANCE	42132604200114	07/01/2019
70 000	A.R.P 2	53879839800037	09/01/2019
65 000	PUBLICIS GROUPE SA	54208060100017	07/01/2019
57 000	A.R.C 1	53879841400032	09/01/2019
30 000	SAS ALLIOS	77556029500062	17/01/2019
30 000	GROUPEMENT INTERACTIF DU DEGIVRAGE ET DU DENEIGEMENT	52409882900053	09/01/2019
25 000	SOCIETE DES TRANSPORTS PETROLIERS PAR PIPELINE (TRAPIL)	57208621300012	09/01/2019
21 000	SAS LOMME PRIMEURS	40102360100032	17/01/2019
17 000	AUBADE PARIS	77569590100063	31/01/2019
16 000	VITADIS	38068835800049	24/01/2019
15 000	SKF AEROSPACE FRANCE	77557287800103	31/01/2019
13 000	DRAKA PARICABLE	31124431300053	24/01/2019

Les quatre amendes infligées au groupe PUBLICIS représentent un montant cumulé de 465 000 €.

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

- Webinar CODINF ELLISPHERE les 15 et 31 janvier
- Prochains webinars les 14 et 28 février prochains

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Comité d'attribution du label « Relations fournisseurs et achats responsables », de la Médiation des entreprises et du Conseil national des achats, le 10 janvier
- Vœux de la Confédération du Commerce de Gros et International (CGI) le 16 janvier
- Préparation des Assises des délais de paiement 2019 (AFDCC et FIGEC) le 28 janvier
- Partenaire des 100 ans du Syndicat des Distributeurs de Machinisme Agricole (SEDIMA) les 31 janvier et 1^{er} février en Avignon